

# Gianni braque plusieurs commerces de Dour pour assouvir son besoin de drogue



Plusieurs braquages ont eu lieu. - Photo prétexte JDC pictures

Par Gisèle Maréchal  
| Publié le 14/12/2021 à 05:03

---

Pour avoir agressé trois commerçants à Dour, Gianni, toxicomane de 40 ans, a été condamné à trois ans d'emprisonnement dont un an ferme. Il voulait assouvir son besoin de drogue et payer une dette...

L'homme a agi pour assouvir son besoin de drogue et payer une dette de stupeurs. Il a été condamné à 3 ans de prison dont un an ferme. Pour les deux autres années de sa condamnation, il bénéficie du sursis probatoire pendant 5 ans. Ce sursis assorti de conditions de suivi avait été demandé à l'audience par son défenseur Me Jean-Edmond Mairiaux. Le coupable se voit interdire de fréquenter les commerces qu'il a braqués, et dès qu'il sera libéré, il devra suivre une formation pour apprendre à maîtriser sa violence, auprès de l'ASBL Arpège. Sont par ailleurs confisqués, son revolver et ses munitions, ainsi que son vélo, véhicule-relais.

## Un septuagénaire braqué

Les agissements de Gianni commencent le 22 janvier 2021. Il s'en prend à une dame à Dour, et lui extorque son portefeuille contenant 980 euros. Le 9 septembre, il fait chou blanc dans un commerce tenu par un commerçant de 76 ans. Il entre, et lorsque le commerçant arrive de son privé situé à l'arrière du petit magasin, il lui réclame la caisse avec insistance. Il doit pourtant s'en aller bredouille, le commerçant lui ayant résisté.

Comme l'a plaidé à l'audience Me Aude Lievens, la victime a été d'autant plus choquée, qu'elle traversait des épreuves familiales : suicide de son fils, maladie grave de sa fille... Le revolver face à lui, le commerçant a pensé que sa dernière heure était venue, pour lui mais aussi pour son épouse qui se trouvait à l'arrière. Gianni a pris la fuite sans tirer, et il a récupéré le vélo qu'il avait pris soin de dissimuler pour éviter d'être reconnu.



### **Lire aussi**

---

**Dour: Giulio, 75 ans, braqué avec une arme à feu dans sa boutique**

Dernière agression deux jours plus tard, au préjudice d'un night-shop tenu par un Pakistanais, toujours à Dour. Là, son butin se chiffre à un peu moins de 900 euros.

À l'audience, voilà deux semaines, Me Cesaro, avocate du commerçant pakistanais, a tenté, sans succès, de faire reporter l'audience pour des motifs de délai trop court : elle n'avait reçu sa convocation à se présenter à l'audience que 48 heures

auparavant. Et justement, elle était attendue au tribunal de la famille en même temps. Mais le tribunal a donné la priorité à la situation de Gianni, détenu depuis son interception des suites de son dernier méfait.



Me Mairiaux. - GM

Défendu par Me Jean-Edmond Mairiaux, l'homme a exprimé des regrets et promis qu'on ne le reverrait plus dans les prétoires. Délinquant primaire, il a présenté ses excuses avec l'apparence de la sincérité. Il pourra demander une libération conditionnelle sous peu, au tiers de sa peine.